

## FICHE 11 | NEGOCE & MAINTENANCE

*Les recommandations générales décrites dans les fiches précédentes doivent être déclinées dans chaque entreprise selon ses spécificités. Sans s'y substituer, la présente fiche recense les points qui doivent faire l'objet d'une particulière vigilance de la part des entreprises des métiers du négoce et de la maintenance des bateaux.*

### ATTENTION

- Le manque d'aération et le fort taux d'humidité sont des facteurs susceptibles de rallonger la durée de vie du virus.
- L'intervention simultanée de plusieurs personnes sur/autour d'un bateau requiert une élévation des standards de protection.

### Bateaux en maintenance ou préparation de bateaux neufs

- **Limiter les contacts avec le client**
  - La maintenance/la préparation doit être effectuée **sans la présence du client** ;
  - Prévoir si nécessaire un protocole de dépose du bateau par les clients et les en informer en amont :
    - ⇒ limitation au strict nécessaire du nombre de personnes nécessaires à l'acheminement du bateau ;
    - ⇒ aération et nettoyage préalables du bateau ;
    - ⇒ retrait des effets personnels (limiter les zones de contact et faciliter le nettoyage) ;
  - Prévoir un temps de latence entre la dépose et l'opération de maintenance.
  
- **Limiter les contacts entre salariés**
  - Dans la mesure du possible, organiser le travail de sorte à permettre le respect des règles de distanciation (Cf. fiches 2 et 3) ;
  - Lorsque l'intervention de plusieurs personnes sur une tâche est inévitable, il convient de limiter les risques de transmission associés à la coactivité :
    - ⇒ **Constituer des équipes** dont la composition devra demeurer à l'identique le plus longtemps possible. Limiter au maximum les contacts entre différentes équipes ;
    - ⇒ Dans la mesure du possible, **respecter les règles de distance** (dans une succession de tâches par plusieurs personnes, laisser un temps nécessaire pour maintenir une distance de sécurité entre opérateurs) ;
    - ⇒ **Porter un masque** ;
    - ⇒ **Privilégier le travail côte à côte**, plutôt que face à face ;
    - ⇒ Dans la mesure du possible, équiper chaque intervenant de l'ensemble des outils dont il aurait besoin pour la séquence, afin de limiter les passages d'outils de main en main ;
    - ⇒ À défaut, pratiquer la pose et la dépose des produits ou du matériel, pour éviter le passage direct entre les personnes.

### CONSEILS

- Bien communiquer est une condition essentielle de la bonne application des consignes sanitaires et de leur efficacité. Retrouvez tous nos conseils dans la fiche 6.
- Vous pouvez faire signer un document à vos salariés attestant qu'ils ont bien pris connaissance des mesures mises en place et des règles à respecter.

### Nettoyer l'intérieur du bateau après intervention

Le manque d'aération et le fort taux d'humidité que l'on trouve dans les cabines des bateaux sont des facteurs susceptibles de rallonger la durée de vie du virus. Ils justifient la retenue de normes de propreté exigeantes.

- **Produit et matériel** : Utiliser un produit détergent/désinfectant répondant à la **norme EN 14476** avec des supports d'essuyage jetables humidifiés de la solution. Il est également possible d'utiliser :
  - les produits à base d'alcool (alcool ménager 70% d'éthanol ou alcool à brûler à 90-95% d'éthanol)
  - l'eau de Javel > 0,1%
- **Procédure** :
  - Traiter l'ensemble des points de contact en travaillant du plus loin au plus près ou du haut vers le bas sans repasser sur la surface décontaminée ;
  - Préférer l'imbibition de l'éponge ou chiffon de produit désinfectant plutôt qu'une pulvérisation directe sur les surfaces ;
  - Traiter en dernier les pièces humides (lavabos, douches, WC, ...).

## Livraison et prise en main d'un bateau

Il convient de **transmettre au client les consignes sanitaires en amont de sa visite**.

- **Procédure administrative**
  - Réduire au minimum le temps passé physiquement à réaliser les démarches administratives (signature du PV de livraison) ;
  - Equiper en masques les collaborateurs. Si possible, prévoir des masques jetables pour les clients venant sans masque ;
  - Pas de prêt de matériel (demander au client de venir avec son propre stylo), ou désinfection ;
  - Aménager si besoin les locaux et organiser la circulation interne (Cf. fiche 3).
- **Prise en main d'un bateau**
  - Exiger que le propriétaire soit **seul** ;
  - Respecter autant que possible les règles de distanciation ;
  - Eviter la manipulation successive de commandes/objets (description orale par le technicien, réalisation par le client) ;
  - Prévoir l'équipement du client et du technicien en masques et gants (et/ou de produit hydroalcoolique permettant un lavage des mains avant et après la visite).
- **Prise en main des bateaux après maintenance sans changement de propriétaire**
  - Proposer si possible une **vérification vidéo** des travaux réalisés.

## Activités commerciales

- **Magasins d'accastillage**
  - Installer un panneau à l'entrée du magasin avec toutes les informations utiles au client ;
  - Etablir si possible un sens de circulation unique (« marche en avant ») ;
  - Limiter le nombre de clients simultanément présents dans le magasin ;
  - En caisse, mettre en place des dispositifs (ex : écrans en plexiglass) pour limiter le risque de projection de gouttelettes ;
  - ...d'autres mesures sont envisageables (voir Fiche 9 « Magasins & Commerces »).
- **Vente de bateaux**
  - Envisager une digitalisation de certaines activités commerciales : rendez-vous commerciaux par vidéo-conférence ou encore visite du bateau virtuelle / par vidéo ;
  - En cas de maintien de l'activité commerciale classique :
    - ⇒ assurer une distance de 2 m pour les rendez-vous commerciaux dans les locaux (pas de face à face) ;
    - ⇒ équiper les participants de masques ;
    - ⇒ en cas de visite physique du bateau, équiper le commercial de masques et de gants (et/ou de produit hydroalcoolique permettant un lavage des mains avant et après la visite) ;
    - ⇒ le client visite seul la partie fermée du bateau.

## Relations avec les capitaineries

- S'informer des protocoles définis par les capitaineries et s'assurer de la compatibilité des mesures définies par l'entreprise.